

μ. Lorsqu'une maladie finit par amener, avec diminution de plus en plus considérable des forces et avec aggravation de la plupart des symptômes, le refroidissement des extrémités, puis celui du reste du corps, il y a généralement lieu de craindre une mort très prochaine, sauf les exceptions que la pathologie spéciale apprendra à connaître.

ν. Si les sinapismes et les vésicatoires, préparés, bien entendu, avec de la farine de moutarde ou de la poudre de cantharides de bonne qualité, ne produisent pas leurs effets, c'est un signe très fâcheux et presque toujours mortel.

ξ. Enfin, suivant M. Chomel (*oper. cit.*, p. 543), c'est encore un signe sinistre que le décollement de la peau là où les sangsues ont été appliquées. Cet observateur dit avoir vu constamment la mort succéder à ce phénomène en apparence peu important.

## CHAPITRE V.

### THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALE (3. B.)

109. *Aperçu et division de ce chapitre.* — Dans un langage scolastique et bien vieilli, mais qui sous son vernis pédantesque n'en offrait pas moins une précision rigoureuse, on pourrait fort bien dire, avec les institutionnistes d'autrefois, que la thérapeutique embrasse successivement dans sa tâche les trois chefs que voici : 1° *indicantia*, 2° *indicationes*, 3° *indicata*. En fait de thérapeutique, dirait-on, il s'agit premièrement d'examiner les *indicantia*, c'est-à-dire toutes les circonstances propres à éclairer le praticien sur ce qu'il faut faire, puis secondement de déduire de là les indications, et troisièmement enfin, de remplir celles-ci à l'aide des *indicata* ou moyens de différens genres. Ainsi parlait l'ancienne école dans sa latinité technique.

Mais les circonstances indicatrices, en tant, du moins, qu'elles méritent ce nom, en tant qu'elles servent à la thérapeutique, ne sauraient être abstractivement étudiées en dehors de la théorie des indications, dont elles sont les prémisses, les bases logiques. Ayant dû être envisagées en elles-mêmes comme faits nosologiques ou étiologiques, ayant dû être exploitées déjà sous le point de vue de la séméiotique, ce n'est qu'après cette étude préalable qu'elles ressortissent méthodiquement au

domaine de la thérapeutique; et là, je le répète, elles se lient étroitement et indissolublement dans la pensée du médecin aux indications elles-mêmes, de telle sorte qu'il est ordinaire au langage d'aujourd'hui de les confondre avec celles-ci. Rien de plus commun, rien de plus permis que de qualifier indifféremment d'indication et la circonstance indicatrice, par exemple, la suppression du flux menstruel, et l'indication proprement dite, qui sera de rétablir ou de remplacer, selon les cas, cette hémorragie naturelle.

Il n'en est pas de même, tant s'en faut, des moyens propres à remplir les indications. Quoiqu'il existe, entre ceux-là et celles-ci, une corrélation réciproque, il y a non seulement possibilité, mais avantage, de procéder isolément à cette double étude, lorsqu'on veut bien approfondir l'un et l'autre sujet. En effet, l'indication peut être parfaitement établie et formulée, abstraction faite du moyen qui doit y satisfaire, soit que ce moyen manque réellement à l'art jusqu'à présent, soit qu'il puisse être plus ou moins arbitrairement choisi entre plusieurs autres, capables d'atteindre au même but. De plus, les moyens thérapeutiques sont tellement nombreux et variés, qu'on ne peut, en vérité, les bien connaître qu'après les avoir étudiés à part et en eux-mêmes.

Ainsi donc, dans ce chapitre-ci, deux articles vont être consacrés, l'un à l'étude des indications, l'autre à celle des moyens thérapeutiques. Puis, dans un troisième et dernier article, j'examinerai en particulier certaines médications, ou méthodes de traitement, qui sont d'une application très fréquente et très étendue, et que nous serons obligés d'invoquer presque à chaque pas dans le courant de la pathologie spéciale.

110. *Bibliographie.* — GALIEN. *Méthode thérapeutique.* (Θεραπευτικὴ Μέθοδος). — En 14 livres.

AVICENNE. — (*Canon*, — lib. I, fén 4.) — Précis clair et méthodique de thérapeutique générale. C'est une courte lecture qui ne laisse pas que d'être fructueuse.

MÉRAT et DE LENS. *Dictionnaire universel de matière médicale.* Paris, 1830-1834, 6 vol. in-8°.

A.-T. THOMPSON (de Londres). *Elements of materia medica and therapeutics.* Londres, 1833, 2 vol. in-8°.

TROUSSEAU et PIDOUX. *Traité de thérapeutique et de matière médicale.* Paris, 1<sup>re</sup> édit., 1836-39, 2 vol. in-8°. — 2<sup>e</sup> édit., 1844.

GIACOMINI (professeur de clinique à l'université de Padoue). — *Trattato filosofico e sperimentale di materia medica e di terapeutica.* — Traduction française par MM. Mojon et Rognetta. (Dans l'*Encyclopédie des sciences médicales.* Paris, 1841, in-8°.)

— Vaste répertoire de faits relatifs aux divers agens thérapeutiques.



Lecture intéressante, mais à laquelle doit constamment présider un esprit de critique sévère. L'auteur appartient à l'école rasio-rienne; et comme, suivant la dichotomie systématique de cette école, il ne voit dans toute la pathologie que deux états dominans, l'hypersthénie et l'asthénie, il ramène bon gré mal gré tous les remèdes à deux grandes catégories, les hypersthénisants et les hypo-sthénisants.

BAYLE (A.-L.-J.). *Bibliothèque de thérapeutique, ou Recueil de Mémoires originaux et des travaux anciens et modernes sur le traitement des maladies et l'emploi des médicamens*. Paris, 1828-1837, 4 vol. in-8°.

CODEX. Paris, 1837, in-8°. — Il faut que les praticiens en prennent connaissance, afin de savoir au juste quels médicamens composés ils peuvent prescrire sans les formuler, soit médicamens officinaux que ce code pharmaceutique oblige le pharmacien de tenir toujours tout prêts, soit préparations extemporanées que celui-ci, encore d'après ce même code, compose sur la seule indication de leur nom.

MAGENDIE. *Formulaire pour la préparation et l'emploi de plusieurs nouveaux médicamens, tels que la noix vomique, la morphine, l'acide prussique, la strychnine, la vératrine, les alcalis du quinquina, l'iode*, etc. — Paris, 1<sup>re</sup> édit., 1821, in-8°. — 7<sup>e</sup> édit., 1836, in-12.

A. RICHARD. *Formulaire de poche*. Paris, 7<sup>e</sup> édit., 1840, in-32.

BOUCHARDAT. *Elémens de matière médicale et de pharmacie*. Paris, 1838, in-8°. — Excellent résumé de l'histoire des médicamens simples et composés.

— *Nouveau formulaire magistral*. Paris, 1840, in-18.

FOY. *Formulaire des médecins praticiens*. Paris, 3<sup>e</sup> édit., 1840, in-18.

BOUCHARDAT. *Annuaire de thérapeutique, de matière médicale et de pharmacie*, contenant le résumé des travaux thérapeutiques publiés en 1840, et les formules des médicamens nouveaux tels que le lactate de fer, l'écorce de tulipier, etc. — Suivi d'une monographie du diabète sucré. — Paris, 1841, in-32.

— *Annuaire de thérapeutique, de matière médicale, de pharmacie, et de toxicologie*. Paris, 1842.

— M. Bouchardat a promis de publier annuellement un recueil semblable, qui résume ce que l'année écoulée aura produit d'utile et de remarquable en fait de médicamens nouveaux et de formules nouvelles. Le succès mérité des deux annuaires déjà parus ne peut qu'encourager l'auteur à tenir sa promesse.

## ARTICLE PREMIER.

## DES INDICATIONS.

§ 1<sup>er</sup>. Indications prophylactiques.

III. *Idée générale*. — L'indication *prophylactique* (Προφυλακτική, Gal. — de Προ-φυλάσσω, je veille devant, je préserve), autrement dit, l'indication préservatrice, a pour base l'éventualité plus ou moins probable de telle ou telle affection dans un avenir prochain ou éloigné, et pour but le choix de moyens propres à prévenir la réalisation de cette éventualité. La prophylactique rentre dans le domaine de l'hygiène, en ce sens qu'elle veille à la conservation de la santé : mais elle constitue véritablement une branche distincte, en ce sens qu'elle a en vue un danger déterminé contre lequel il s'agit de prémunir l'économie animale; son but est toujours plus défini, plus restreint que celui de l'hygiène. S'il est permis de tracer une distinction rigoureuse entre deux départemens de l'art qui se touchent de si près, et qui même se confondent en tant de points, je dirai que toutes les fois qu'on s'attache à suivre un bon régime de vie, à user convenablement des diverses choses improprement nommées non naturelles, et cela sans la crainte spéciale de telles ou telles maladies qu'il faille prévenir, on fait de l'hygiène proprement dite; et qu'au contraire, toutes les fois qu'on prend ses précautions contre les chances de développement des maladies de telle espèce, de tel genre, de tel ordre, on fait de la prophylactique. De plus, la prophylactique se relie véritablement à la thérapeutique, en ce qu'elle ne se borne pas seulement à un usage approprié des moyens hygiéniques, mais se sert aussi de médicamens et autres moyens thérapeutiques proprement dits.

112. *Coup d'œil sur les principaux genres d'indications prophylactiques*. — A. *Indications fournies par les phénomènes prodromiques* (37-41) : les plus propres de toutes à fonder un véritable traitement, une prophylaxie armée de moyens essentiellement médicaux et non pas purement hygiéniques; plus ou moins urgentes à remplir selon l'imminence et selon la gravité du danger, tel qu'il aura été apprécié d'après toutes les règles de la prodiagnose (107). Au moment où le médecin est appelé à observer ces altérations plus ou moins anormales, plus ou moins menaçantes, de la santé habituelle, qui ne sont encore que les signes avant-coureurs, les présages, mais non pas les symptômes d'une maladie; au moment, dis-je, où le médecin est appelé à donner son avis sur ces phénomènes et à les combattre, voici les deux points de vue généraux sous lesquels il doit les envisager, et qui nous paraissent propres à lui tenir lieu, pour ainsi dire, du fil d'Ariane dans l'immense dédale des



cas spéciaux. Premier point de vue : dans l'incertitude complète des suites, ou avec des prévisions tellement vagues qu'elles équivalent à l'incertitude absolue, il envisage principalement en eux-mêmes les phénomènes présumés prodromiques, et en pareil cas il les traite suivant le degré de leur importance intrinsèque et de leurs inconvénients actuels, et, le dirai-je même, suivant les apparences d'un danger imminent, mais de nature tout-à-fait indéterminée. Second point de vue : il reconnaît à des degrés divers de probabilité, que les phénomènes anomaux, mais non décidément morbides, qu'il a sous les yeux, sont les prodromes spéciaux (41) de maladies déterminées; et c'est surtout dans cette vue d'avenir qu'il dirige les moyens hygiéniques et médicaux. Sans aucun doute, ces deux points de vue se touchent de bien près, et, dans un grand nombre de cas, se confondront nécessairement. Mais, en principe, la distinction ne m'en paraît pas moins juste et utile.

Présentons, à titre d'exemple, quelques règles spéciales, pour éclairer la distinction des deux points de vue généraux que nous venons d'établir.

Ainsi, c'est sous le premier point de vue, point de vue que l'on pourrait appeler plutôt curatif que prophylactique, que le praticien doit traiter le prodrome prochain des maladies fébriles (40). En pareil cas, ce qui convient avant tout, c'est le repos, moyen bien simple sans doute, mais qu'Hippocrate n'a pourtant pas dédaigné de recommander, expressément et à part, dans l'aphorisme que voici : « Dans toute agitation du corps, » lors d'un malaise qui commence, se reposer sur-le-champ est le remède. » (Section II, n° 48.) Au repos ajoutons une prudente abstinence, ainsi que le prescrit et y insiste Celse (lib. III, c. 1, sect. 2, *Qui venienti morbo occurratur.*) : ajoutons aussi tout le cortège des autres soins hygiéniques habilement appropriés aux conditions particulières que le prodrome en question peut présenter.

Mais, lorsqu'on peut apercevoir dans l'avenir, avec quelque degré de vraisemblance, les conséquences de phénomènes prodromiques présents, c'est cette prévision surtout qui doit inspirer le médecin. Si ce que vous observez chez un individu donné, vous autorise à craindre l'imminence d'une maladie très grave, n'hésitez pas à conjurer par avance le péril à l'aide d'un traitement aussi énergique que possible : contre les phénomènes, par exemple, qui peuvent être les avant-coureurs de l'apoplexie, mettez en œuvre sur-le-champ saignées, purgations et autres remèdes indiqués.

B. *Indications fournies par l'idiosyncrasie originelle* : importantes à apprécier et à remplir de très bonne heure. Les personnes issues de parents atteints d'une maladie susceptible de se transmettre héréditairement doivent être, dès leur berceau, l'objet de soins propres à modifier et à contre-balancer la fâcheuse prédisposition qu'elles ont, ou sont cen-

sées avoir en elles. Il y a lieu, aussi, de proclamer la nécessité d'une semblable prophylaxie à l'égard des individus dont les frères ou sœurs sont ou ont été en butte à des maladies de même nature, qui aient leur commune étiologie, non dans un jeu du hasard, mais bien dans la communauté d'origine.

C. *Indications fournies par les maladies antérieures* : dans le cas où ces maladies sont sujettes à récidiver, comme, par exemple, le rhumatisme, la goutte, la fièvre intermittente, etc., etc., et dans le cas aussi où ces maladies sont de nature à être réputées prodromiques (97. C. α.), et donnent lieu de craindre le développement futur de maladies deutéropathiques encore plus graves, comme, par exemple, la colique saturnine, dont les retours répétés préudent communément à la paralysie et à l'encéphalopathie de même nom. Assurément, il y a là un intérêt urgent d'employer les moyens propres à prévenir soit les récidives, soit les affections deutéropathiques.

D. *Indications fournies par les maladies régnantes* : soit sous les influences endémiques, soit dans les constitutions épidémiques. Les individus qui veulent se préserver du fléau commun, et s'assurer une immunité exceptionnelle, ce qui, assurément, n'est pas impossible, dans certaines limites du moins, à la puissance humaine, ont à prendre des précautions particulières, à observer des règles prophylactiques variées selon l'espèce de maladie qui règne, selon ses causes, etc. Ces règles, je me ferai un devoir en pathologie spéciale de les déterminer avec quelque détail dans les cas les plus importants.

E. *Indications fournies par les dangers de contagion* : absolues ou relatives, suivant la diversité des conditions sociales et des devoirs. Si, partout et toujours, il n'y avait qu'à obéir exclusivement à la voix de l'hygiène, nul doute qu'il ne fallût fuir *comme la peste*, selon une triviale mais énergique expression, tout ce qui est contagieux. Mais, sans parler des rigoureuses destinées qui attachent le plus grand nombre des hommes à la glèbe de telle ou telle localité, et les mettent dans l'impossibilité de fuir et d'émigrer; souvent aussi il y a ici-bas des considérations morales, des devoirs envers soi-même et envers autrui, qui parlent plus haut que l'hygiène. En particulier, par exemple, c'est là le cas où nous sommes, nous autres médecins, tant dans le but d'acquiescer de l'instruction que dans celui de soulager l'humanité. Mais, après avoir formellement reconnu les dures nécessités et les nobles obligations qui laissent l'homme, de force ou de gré, exposé aux contagions, ajoutons que chacun doit prendre toutes les précautions compatibles avec la mesure de ses ressources et avec l'accomplissement de ses devoirs : toute imprudence évitable et inutile, toute bravade outrée et stérile, c'est erreur et folie. Pour ce qui est des précautions possibles et connues, il y a une distinction



fondamentale à faire entre les maladies qui ne se transmettent que suivant l'un ou l'autre des deux modes de contagion visible (96. A.), et celles qui se propagent à distance par une invisible irradiation de miasmes. La contagion visible, telle qu'il la faut, par exemple, en fait de gale, de syphilis, de rage, etc., est un danger qu'il est généralement aisé de prévenir; car il s'agit simplement d'éviter et de s'interdire tel ou tel mode particulier de contact avec les malades ou avec certaines matières toutes palpables, maniables, et, partant, plus ou moins faciles à écarter de soi. Quant aux maladies transmissibles par contagion miasmatisque, une seule, la variole, a une prophylactique spéciale, prophylactique efficace dans la presque universalité des cas; mes lecteurs ont déjà nommé la vaccine. Hors de là, il n'y a plus à prescrire, contre les atteintes des miasmes varioliques et de tous autres miasmes contagieux, qu'une prophylactique banale: le mieux, sans aucun doute, est de fuir loin, bien loin du théâtre où règne la maladie: l'isolement et la séquestration des malades dans un lieu déterminé ne garantissent pas toujours, tant s'en faut, les habitans des lieux circonvoisins contre la subtile expansibilité des principes virulens, ni même, ces principes fussent-ils entièrement fixes, contre les mille et une chances d'entrer, d'une façon non moins inévitable qu'ina-perçue, en contact avec maints et maints objets qui s'en trouvent imprégnés, tant il est peu raisonnable de compter sur l'interruption absolue de toutes communications directes et indirectes. Aux médecins et à toutes les personnes qu'une raison quelconque oblige d'assister les malades, il resté encore les précautions que voici: observer, plus exactement que jamais, un régime de vie en harmonie avec les exigences de l'hygiène, et s'interdire strictement tout ce qui peut débilitier et troubler l'économie, en un mot, tout ce qui paraît capable de la rendre plus accessible, ou, si l'on aime mieux, moins rebelle à l'action des causes morbifiques; éviter de respirer l'haleine des malades; s'abstenir de tout contact inutile et prolongé; se laver fréquemment les mains, le visage, la bouche et l'intérieur des narines; changer de vêtemens au sortir même de ses devoirs de médecin ou de garde-malade, etc. Hildenbrand (*Du typhus contagieux*. — Traduction de Gasc, page 278) donne le conseil de ne pas porter d'habits de laine durant le règne d'une grande contagion; mais il avoue lui-même que cette précaution est peu compatible avec nos habitudes; et je crois, en vérité, que, dans une telle circonstance, ce changement aurait plus de dangers que d'avantages.

#### § II. Indications curatives.

113. *Notion générale.* — Les indications curatives sont celles qui naissent d'un état de maladie présentement constatée; leur but, c'est de

fonder le traitement propre à guérir cet état, ou du moins à le pallier et à le rendre tolérable. Dans le premier cas, la cure que le médecin se propose d'opérer est dite *radicale*; dans le second, elle est simplement *palliative*. La cure est forcément réduite à n'avoir que ce dernier rôle, toutes les fois que les maladies sont au-dessus des ressources de l'art: d'autres fois, au contraire, c'est par choix que le médecin et le malade doivent la vouloir telle, de préférence à une guérison entière qui serait possible, mais qui est contre-indiquée.

114. *Principales circonstances qui fournissent les indications curatives.* — A. *Genre et espèce de la maladie*: c'est là une donnée fondamentale, qui tient le premier rang dans la solution du problème thérapeutique, ainsi que je l'ai déjà fait voir en proclamant l'importance du diagnostic (100); bien entendu, au surplus, que cette donnée est d'autant plus prépondérante et d'autant plus féconde, que les bases nosographiques adoptées par le praticien, et auxquelles celui-ci réfère son diagnostic, sont plus conformes aux véritables droits des analogies et des affinités naturelles. S'agit-il d'une plaie, la première idée qui vient au praticien est d'en rapprocher les bords: d'une fracture, c'est de maintenir en contact les extrémités des fragmens: d'une fièvre intermittente, c'est d'administrer les préparations de quinquina: d'une syphilis, c'est de prescrire l'hydrargyrose. Voilà comment le diagnostic générique et spécifique d'un cas pathologique fournit immédiatement l'indication qui prime la plupart du temps toutes les autres, mais qu'il ne faut cependant pas, songeons-y bien, considérer comme absolue et tout-à-fait exempte de restrictions. Dans certaines circonstances, en effet, cette indication cède et s'efface devant quelques unes de celles que nous allons signaler ci-après.

B. *Intensité de la maladie*: élément accessoire, mais dont il est indispensable de tenir compte; non pas certes que la même affection doive indiquer l'emploi de médications de nature opposée, selon qu'elle se présentera sous une forme légère ou sous les formes les plus graves qu'elle puisse comporter; mais bien parce qu'il est rationnel que les moyens prescrits dans les divers cas aient entre eux, sinon une opposition radicale dans leur genre d'action, du moins des différences plus ou moins grandes quant à leur énergie, quant à leur puissance modificatrice, afin de correspondre aux légitimes exigences de chaque cas, et de ne point aller au-delà ni rester en-deçà de ce qu'il faut. Ainsi, par exemple, autant il est sensé, contre une bronchite légère, de se borner à l'usage de moyens simples et doux, tels que tisanes émollientes, juleps béchiques, pédiluves sinapisés ou non, etc., et de ne pas prendre, comme on dit, la massue d'Hercule pour écraser un chétif insecte, autant, au contraire, contre une bronchite très intense, est-il opportun et ration-